BULLETIN D'INSCRIPTION

AU 4EME VIDE GRENIER SOLIDAIRE de la rue de Mandres à Brunoy (91800),

organisé par l'Association RIVE-MANGA au profit de l'ASSOCIATION LÉA.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020

Nom: **Prénom:**

Adresse:

Téléphone: **E-mail:**

Afin de confirmer votre inscription, merci de bien vouloir adresser à l'Association LÉA - 7 rue du stade 91330 YERRES (boîte aux lettres à côté de l'épicerie solidaire) :

- **Ce bulletin d'inscription dûment rempli.**
- **Un chèque de 20€ à l'ordre de «Association LÉA».**
- **Copie d'une pièce d'identité recto/verso.**
- **L'attestation de vente au déballage ci-dessous remplie, datée et signée.**

Vous pouvez également renvoyer ce dossier rempli par courriel (communication@associationlea.fr) et faire un don de 20€ à l'Association Léa à travers le site HelloAsso https://www.helloasso.com/associations/association-lea

---

Attestation de vente au déballage

Organisée par ASSOCIATION RIVE-MANGA, au bénéfice de l'ASSOCIATION LÉA, à la rue de Mandres à Brunoy, le dimanche 20 septembre 2020.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) _____ né (e) le_____ à _____ et domicilié(e)_____ participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature, ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature.

à le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à , le Signature

CONSIGNES ET REGLES IMPORTANTES A RESPECTER PAR LES EXPOSANTS NON RIVERAINS LE DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les exposants, nous vous remercions de prendre connaissance des consignes suivantes afin d'assurer à notre 4ème Vide-Grenier Solidaire le meilleur déroulement possible pour le confort et la sécurité de tous et de respecter scrupuleusement ces règles.

- **Les barrières filtrantes seront mises en place aux deux extrémités de la rue de Mandres dès 6 heures et vous aurez jusqu'à 8 heures pour déballer sur vos stands.**

- **A 8 heures, les véhicules devront impérativement être garés dans les rues avoisinantes (parking sur les rues Gabrielle et Kennedy et au Gymnase Gounot).**

- **Durant le déballage, et ce jusqu'à 8 heures, évitez de trop déborder sur la rue afin de permettre la fluidité de circulation des véhicules.**

- **Dès 8 heures, vous pourrez gagner en exposition sur la rue en maintenant un passage pompier libre obligatoire de 3.50 mètres entre les 2 trottoirs.**

- **En dehors des emplacements délimités et réservés par les riverains, le placement est libre dans la rue uniquement sur les emplacements non réservés.**

- **Compte-tenu du très grand nombre d'inscrits, merci de respecter une longueur d'exposition de 5 mètres maximum/exposant.**

- **Vous devrez laisser les bateaux de garage et les portillons d'entrée libres d'accès.**

- **Des sacs poubelles seront distribués et des containers seront à votre disposition aux 4 points du vide-grenier.**

- **Vous ne devez laisser aucun objet, article, carton, poubelle ou déchet sur votre stand à l'issue de la manifestation.**

- **Toute dérogation à ces règles entraînerait l'intervention du service d'ordre du vide-grenier, de la police municipale ou de la police nationale et votre exclusion.**

CONSIGNES IMPORTANTES POUR LES RIVERAINS

ORGANISATION DU VIDE GRENIER DU DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les riverains de la rue de Mandres, afin d'assurer à cette 4ème manifestation la réussite et la sérénité qu'elle mérite, merci de respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

1/ Pour les riverains exposants (eux-mêmes, famille ou ami) :

- Vous devez impérativement réserver votre espace d'exposition la veille, soit le samedi 19 Septembre en délimitant votre métrage (containers du SIVOM + ficelle par exemple.)
- Exposez en priorité devant vos bateaux de garage et portillons pour laisser le maximum d'espace libre pour les exposants non-riverains qui seront extrêmement nombreux.
- Prévoir de mettre des sacs poubelles à disposition des visiteurs.

Tous les espaces non réservés seront mis à la libre disposition des exposants non-riverains pour un placement libre dès 5 heures le dimanche. Il leur sera demandé de laisser vos accès garage et piétons libres d'accès.

2 / Pour les riverains non-exposants :

- Les riverains non-exposants ne pourront empêcher les non-riverains de déballer, les trottoirs étant des espaces publics ne leur appartenant pas et mis à la disposition de l'association Rive Manga pour l'organisation de ce vide-grenier par la mairie.

3/ Pour tous :

- La rue doit être libre de véhicules « tampon ».
- Stationnement et circulation y seront interdits de 6 h à 18 heures. Merci de prendre toutes vos dispositions en garant vos véhicules dans vos garages ou allées de garage.
- Pour ceux qui devraient utiliser leur véhicule pour des raisons impérieuses, merci de les stationner à l'avance, et de toute évidence avant le déroulement de cet événement, en dehors de la rue.
- Les cas tout à fait exceptionnels pourront être étudiés en contactant Didier PRUVOST au 06 23 78 83 74.